

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

TRENTE-NEUVIÈME SESSION

Documents officiels



**70^e
SÉANCE PLÉNIÈRE**

Vendredi 23 novembre 1984,
à 11 h 15

NEW YORK

Président : M. Paul J. F. LUSAKA (Zambie).

Hommage à la mémoire d'Aleksei Fedoseevich Vatchenko, Chef d'Etat, Président du Présidium du Soviet suprême de la République socialiste soviétique d'Ukraine

1. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : C'est avec une peine et un regret profonds que nous avons appris la mort du Chef d'Etat et Président du Présidium du Soviet suprême de la République socialiste soviétique d'Ukraine, M. Aleksei Fedoseevich Vatchenko.

2. Ce chef d'Etat était un pédagogue qui avait consacré une grande partie de sa vie à favoriser le développement économique de son pays. En tant que soldat, il a joué un rôle important dans la défense de son pays contre le fascisme, apportant ainsi une contribution personnelle et directe à la paix et à la sécurité internationales.

3. En 1976, M. Vatchenko a eu l'occasion une fois encore d'accroître sa contribution à la paix et à la sécurité internationales en devenant Chef d'Etat de la République socialiste soviétique d'Ukraine. Il s'est acquitté de ces fonctions comme quelqu'un qui avait fait l'expérience de la guerre et n'a cessé d'œuvrer au renforcement de la paix mondiale.

4. Au nom de l'Assemblée générale, j'adresse, à l'occasion de la disparition de ce chef d'Etat, nos sincères condoléances au Présidium du Soviet suprême de la République socialiste soviétique d'Ukraine, à sa famille et au peuple ukrainien.

5. J'invite les membres de l'Assemblée à se lever pour observer une minute de silence en hommage au Chef d'Etat de la RSS d'Ukraine.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

6. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je donne la parole au représentant du Cameroun qui va faire une déclaration au nom du Groupe des Etats d'Afrique.

7. M. ENGO (Cameroun) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai le privilège de dire, au nom du Groupe des Etats d'Afrique, combien nous sommes peines par la mort tragique du camarade Aleksei Fedoseevich Vatchenko, chef d'Etat, président du Présidium du Soviet suprême de la République socialiste soviétique d'Ukraine, vice-président du Présidium du Soviet suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et membre du Politburo du Comité central du parti communiste d'Ukraine. Nous partageons la peine de nos collègues de la République socialiste soviétique d'Ukraine et nous leur exprimons notre solidarité.

8. La mort d'un dirigeant si important et éminent est l'occasion pour son peuple et le monde entier de se pencher sur le chemin qu'il a suivi dans sa quête pour les aspirations qu'il chérissait, dans son pays, et, en dehors, pour la paix et la sécurité internationales. Le meilleur hommage que l'on puisse rendre à ce dirigeant est de s'employer à tirer la leçon qui s'impose de ce qu'il a accompli.

9. Les peuples africains, qui continuent leur combat contre la domination étrangère, tant économique que politique — peuples auxquels incombe la tâche difficile mais essentielle d'éliminer les conditions déshumanisantes comme celles imposées par l'*apartheid* au nom d'idéaux préhistoriques —, sont reconnaissants à l'Ukraine de l'appui qu'elle leur apporte en condamnant les atrocités commises au sud de notre continent.

10. Monsieur le Président, nous souhaitons, en cette occasion, exprimer par votre intermédiaire, notre sympathie et notre solidarité au Gouvernement et au peuple de la République socialiste soviétique d'Ukraine et nos condoléances à la famille endeuillée.

11. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je donne la parole au représentant du Japon qui va faire une déclaration au nom du Groupe des Etats d'Asie.

12. M. KURODA (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom des Etats membres du Groupe des Etats d'Asie, je voudrais exprimer notre profonde tristesse à l'annonce de la mort prématurée de M. Aleksei Fedoseevich Vatchenko, chef d'Etat, président du Présidium du Soviet suprême de la République socialiste soviétique d'Ukraine. C'était un homme d'Etat éminent, qui occupait la charge la plus élevée de son pays depuis huit ans. Son décès représente une grande perte pour son gouvernement et pour le peuple de son grand pays.

13. Au nom des Etats membres du Groupe des Etats d'Asie, je voudrais adresser nos sincères condoléances au peuple et au gouvernement de son pays, aux membres de la mission de la République socialiste soviétique d'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies, et notamment aux membres de la famille éprouvée de M. Vatchenko.

14. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je donne la parole au représentant de la Pologne, qui va faire une déclaration au nom du Groupe des Etats d'Europe orientale.

15. M. NATORF (Pologne) [*interprétation du russe*] : C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès à l'âge de 70 ans, après une longue maladie, du chef d'Etat, président du Présidium du Soviet suprême de la République socialiste soviétique d'Ukraine, vice-président du Présidium du Soviet suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, membre du Politburo du Comité central

du parti communiste d'Ukraine, héros du travail socialiste, Aleksei Fedoseevich Vatchenko.

16. M. Aleksei Fedoseevich Vatchenko est né en 1914. Jusqu'à 1941, il était enseignant, et des premiers jours de la guerre jusqu'à la victoire finale, il a servi dans l'armée rouge et il a combattu le fascisme avec courage. Au cours de la période d'après guerre, Aleksei Fedoseevich Vatchenko a occupé un poste très important dans le parti de son Etat. A partir de 1976, il a été Président du Présidium du Soviet suprême de la République socialiste soviétique d'Ukraine. Il a consacré tous ses efforts, toutes ses connaissances et toute son expérience au développement de l'économie et de la culture de l'Ukraine, à la solution des tâches les plus importantes dans la lutte pour le maintien et le renforcement de la paix dans le monde, à la prévention d'une guerre nucléaire, au développement des relations amicales et d'une collaboration entre tous les Etats.

17. Au nom du Groupe d'Etats d'Europe orientale, j'aimerais exprimer à la délégation de la République socialiste d'Ukraine, au Gouvernement et au peuple de l'Ukraine et aux membres de la famille de feu Aleksei Fedoseevich Vatchenko, toutes nos condoléances pour cette perte tragique.

18. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je donne la parole au représentant de Saint-Vincent-et-Grenadines, qui va faire une déclaration au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes.

19. M. DEI LIMORE (Saint-Vincent-et-Grenadines) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, ma délégation voudrait exprimer ses sincères condoléances à la délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine ainsi qu'à son Gouvernement et à son peuple à l'occasion du décès de M. Aleksei Fedoseevich Vatchenko, chef d'Etat, président du Présidium du Soviet suprême de la République socialiste soviétique d'Ukraine.

20. Ma délégation est profondément consciente des responsabilités et des lourdes charges qui incombaient au regretté Chef d'Etat de la République socialiste soviétique d'Ukraine. Nous sommes certains que l'histoire se souviendra de ses grandes réalisations.

21. Ma délégation prie la délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine de transmettre les condoléances des gouvernements et des peuples des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes à la famille éprouvée du regretté Chef d'Etat, M. Aleksei Fedoseevich Vatchenko.

22. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je donne la parole au représentant de la Turquie qui va faire une déclaration au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

23. M. KIRCA (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom des membres du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, je voudrais exprimer nos sincères condoléances à la République socialiste soviétique d'Ukraine pour cette triste disparition. C'est avec un profond regret que les membres du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats ont appris ce matin le décès du Chef d'Etat et Président du Présidium du Soviet suprême de la République socialiste soviétique d'Ukraine, Aleksei Fedoseevich Vatchenko.

24. En cette triste occasion, les membres du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats partagent la douleur du peuple, du Gouvernement et de la mission de la République socialiste soviétique d'Ukraine et souhaitent leur adresser, ainsi qu'à la famille du défunt, l'expression de leurs sincères condoléances.

25. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne, qui parlera au nom du Groupe des Etats arabes.

26. M. AL-ATTAR (République arabe syrienne) [*interprétation de l'arabe*] : Au nom du Groupe des Etats arabes, la délégation de la République arabe syrienne voudrait exprimer ses condoléances les plus sincères et les plus profondes à l'occasion du décès de M. Aleksei Fedoseevich Vatchenko, chef d'Etat de la République socialiste soviétique d'Ukraine. Nous demandons à la délégation de l'Ukraine de présenter nos plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple ami de l'Ukraine et à la famille du défunt.

27. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je donne la parole au représentant des Etats-Unis qui parlera en tant que représentant du pays hôte.

28. M. RAY (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation des Etats-Unis, qui représente le pays hôte des Nations Unies, tient à exprimer sa profonde sympathie et ses condoléances au peuple et aux représentants de la République socialiste soviétique d'Ukraine — Membre de l'Organisation des Nations Unies depuis sa création —, à l'occasion du décès du président Vatchenko. Sa disparition nous donne à tous la possibilité de réfléchir sur l'importance que revêt la paix pour les peuples du monde. Nous qui restons en vie continuerons à œuvrer pour la paix et la sécurité mondiales par l'intermédiaire de l'Organisation, dont l'Ukraine est Membre depuis la création de celle-ci.

29. Nous souhaitons que nos sentiments de condoléances soient transmis à la famille et aux collègues du président Vatchenko.

30. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je donne maintenant la parole au représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine.

31. M. KRAVETS (République socialiste soviétique d'Ukraine) [*interprétation du russe*] : La délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine vous exprime sa sincère gratitude, à vous, Monsieur le Président, au Président du Groupe des Etats d'Afrique, au Président du Groupe des Etats d'Asie, au Président du Groupe des Etats d'Europe orientale, au Président du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, au Président du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, au Président du Groupe des Etats arabes, ainsi qu'au représentant des Etats-Unis d'Amérique, qui a pris la parole au nom du pays hôte, pour les sentiments de condoléances qu'ils ont exprimés à l'occasion du décès du Président du Présidium du Soviet suprême de la République socialiste soviétique d'Ukraine, M. Aleksei Fedoseevich Vatchenko. Nous sommes profondément touchés par les paroles chaleureuses que nous avons entendues et par les sentiments qui ont été exprimés ici.

32. Toute la vie, toute l'activité d'Aleksei Fedoseevich Vatchenko — surtout au cours de la période où il a occupé le poste de Président du Présidium du Soviet suprême de la République socialiste soviétique d'Ukraine — ont été entièrement consacrées à l'accomplissement des tâches les plus importantes du développement économique et social de la République, à la lutte systématique pour maintenir et renforcer la paix et pour prévenir la menace d'une guerre nucléaire; il s'est toujours efforcé de développer les relations amicales et la coopération entre les nations.

33. L'exemple d'Aleksei Fedoseevich Vatchenko restera toujours dans nos cœurs. Qu'il me soit permis une fois de plus de remercier toutes les délégations pour les sentiments de condoléances qu'elles ont exprimés; nous les transmettrons au Gouvernement et au peuple de la République socialiste soviétique d'Ukraine, ainsi qu'aux membres de la famille d'Aleksei Fedoseevich Vatchenko.

POINT 31 DE L'ORDRE DU JOUR

Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain (suite) :

- a) Rapport du Comité spécial contre l'apartheid;
- b) Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'apartheid dans les sports;
- c) Rapport du Secrétaire général

34. M. ELDEEB (Soudan) [*interprétation de l'arabe*] : Je voudrais tout d'abord transmettre les condoléances de la délégation de mon pays à la Mission, au Gouvernement et au peuple de la République socialiste soviétique d'Ukraine à l'occasion de la grande perte qu'ils viennent de subir avec le décès du président Aleksei Fedoseevich Vatchenko.

35. L'Assemblée générale aborde une fois de plus l'examen de la question de la politique d'apartheid pratiquée par les autorités de Pretoria. Une fois de plus, la communauté internationale doit faire face à ce crime persistant que continue de commettre l'Afrique du Sud, au mépris des valeurs humaines et des fondements des droits de l'homme, de sa dignité et de son existence.

36. Si la politique d'apartheid constitue un défi continu à la communauté internationale, l'examen de cette question, cette fois-ci, revêt une importance particulière en raison de la dégradation de la situation dans cette partie du continent africain, situation qui menace la paix et la sécurité non seulement dans cette région, mais également dans le monde entier. L'examen de la situation en Afrique du Sud a lieu en un moment où la politique de ce régime a pris de nouvelles dimensions et s'est transformée, de pratique raciste institutionnalisée, en politique codifiée par la Constitution, d'où la nécessité pour la communauté internationale de faire plus que jamais preuve de vigilance face aux manœuvres de Pretoria et de s'opposer à la pratique par laquelle ce régime prive la majorité africaine de son droit à l'autodétermination et à la souveraineté sur sa terre.

37. L'Assemblée générale s'est empressée, dès le début de ses travaux à la présente session, d'adopter une position catégorique face au récent plan de

Pretoria visant à consolider la politique de discrimination raciale par les prétendues réformes constitutionnelles. La résolution 39/2 de l'Assemblée générale reflète une attitude semblable prise par le Conseil de sécurité dans sa résolution 554 (1984) concernant les élections falsifiées que ce régime a tenues, lorsque le Conseil a rejeté ces élections qu'il a déclarées nulles et non avenues. Ces élections constituent une preuve supplémentaire de la persistance du régime de colonisation dans son odieuse politique d'apartheid, qui a été condamnée par la communauté internationale en tant que crime contre l'humanité. Ce régime a cherché également à semer la division dans les rangs de l'alliance naturelle entre la majorité africaine et les autres communautés qui luttent contre la discrimination raciale. Il a également cherché à leurrer l'opinion publique mondiale par le biais d'arrangements qui n'ont pas fait l'objet de référendum, même de la part des communautés intéressées.

38. Les démonstrations massives qui ont fait suite à ces élections falsifiées sont la preuve éloquente de la résistance héroïque contre le régime d'apartheid, que n'a pu empêcher la campagne barbare et sanglante qui a fait des centaines de victimes parmi les étudiants et les travailleurs et autres qui ont manifesté contre la politique de ce régime. La nature oppressive de ce régime est apparue clairement lorsque ses forces ont encerclé la ville de Sebokeng ainsi que d'autres villes africaines dans le cadre des campagnes de terreur engagées par le régime raciste de Pretoria.

39. L'expérience acquise par le passé démontre que le régime raciste de Pretoria persiste dans son attitude obstinée et continue à faire fi de la volonté de la communauté internationale et des différentes résolutions des organisations régionales et internationales, ignorant tous les appels qui sont lancés pour que le peuple africain puisse déterminer son destin, dans le but de poursuivre sa domination et sa mainmise sur la grande majorité de la population et de piller ses ressources.

40. Le régime raciste ne s'est pas arrêté là. Il a poursuivi ses attaques contre les pays africains voisins dans le cadre d'une agression criminelle qui constitue une menace très grave pour leur sécurité, leur indépendance et leur intégrité territoriale. Le monde entier a pris connaissance plus d'une fois des menées de ce régime et de ses pratiques criminelles contre les camps de réfugiés, tuant des centaines d'hommes et emprisonnant les opposants au régime d'apartheid. Cela n'a pas ralenti les démonstrations qui, au contraire, se sont étendues; les prisonniers et les martyrs sont devenus les symboles de la résistance du peuple de l'Afrique du Sud sur la voie de la réalisation de ses aspirations légitimes à la liberté et à la souveraineté.

41. La communauté internationale a réaffirmé dans de multiples instances et en différentes occasions son attachement aux objectifs de l'indépendance et de la liberté que poursuivent les peuples de Namibie et d'Afrique du Sud, ainsi qu'à leur droit à l'autodétermination, à la souveraineté sur leur territoire et à la jouissance de leurs ressources. Ces principes ont été soulignés lors des multiples conférences et réunions internationales et régionales, comme le confirme le rapport exhaustif présenté par le Comité spécial contre l'apartheid, dont est saisie l'Assemblée [A/39/22].

42. Il est devenu clair, de par l'expérience acquise, que le régime d'*apartheid* ne renoncera pas de son propre gré à sa politique raciste et que la seule voie demeure donc la poursuite de l'effort international afin d'obliger Pretoria à se soumettre à la volonté internationale et à donner la liberté au peuple de l'Afrique du Sud. Par ailleurs, la poursuite de l'occupation de la Namibie par l'Afrique du Sud et l'obstination de ce gouvernement à faire obstacle au plan de règlement pacifique nécessitent également une intensification de l'action internationale pour permettre à la Namibie d'accéder plus rapidement à l'indépendance et d'acquiescer la liberté et la souveraineté.

43. Le rôle de pionnier que joue le Comité spécial contre l'*apartheid* suscite l'admiration et l'estime de la communauté internationale. Ce comité a joué un rôle remarquable en dévoilant et démasquant les pratiques du régime de Pretoria et en informant la communauté internationale des événements qui se déroulent dans cette partie du continent africain afin de mobiliser ses efforts face à ce crime contre l'humanité.

44. Le rapport du Comité spécial reflète l'activité intense qui s'est poursuivie au cours de l'année dernière. Ses sous-comités ainsi que ses groupes de travail déploient des efforts considérables à différents niveaux et dans différents domaines. A cet égard, nous tenons à exprimer nos remerciements et nos félicitations à M. Garba, représentant du Nigéria et président du Comité spécial. Sous sa présidence, le Comité a connu une intense activité et a pris des initiatives très importantes qui ont permis de faire de grands pas en avant dans les efforts internationaux contre l'*apartheid*. Nous espérons que dans un avenir proche il y aura une activité encore plus intense, à la mesure des défis posés par la dégradation de la situation en Afrique du Sud.

45. La lutte contre l'*apartheid* et la décolonisation sont devenues les objectifs constants et les fondements de la politique étrangère du Soudan. Ainsi, le Soudan continuera d'apporter son appui à cette cause et son soutien indéfectible aux objectifs que sont l'indépendance et la souveraineté afin que flotte l'étendard de la liberté au sud de notre continent africain, que les bastions de l'*apartheid* soient détruits et que soit instaurée en Afrique du Sud une société démocratique non raciste, société fondée sur le gouvernement choisi par la majorité, sans discrimination ni servitude.

46. M. BOUNDOUKOU-LATHA (Gabon) : Ma délégation tient tout d'abord à présenter ses condoléances sincères aux membres de la Mission de la République socialiste soviétique d'Ukraine à la suite du décès de M. Vatchenko, chef d'Etat et président du Présidium du Soviet suprême de la République socialiste soviétique d'Ukraine. Nous exprimons notre sympathie au peuple, au Gouvernement et à la famille si durement éprouvé par la disparition de ce grand homme d'Etat, qui a tant œuvré pour le développement et la prospérité de son pays.

47. Dans un an, l'Organisation va célébrer son quarantième anniversaire. Mais avant cette date glorieuse pour de nombreux peuples et nations ayant foi en ses nobles idéaux de paix et de justice, il n'est point de bon augure de rappeler que ce fut sur les cendres de la lutte antifasciste que l'Organisation universelle a vu le jour. Lors de sa création, de nombreux peuples et

nations ont fondé leurs espoirs dans l'Organisation des Nations Unies qui, de par ses buts et principes, affirmés notamment dans la Charte, entendait être "un centre où s'harmonisent les efforts des nations" vers des fins consistant, entre autres, à résoudre les divers problèmes internationaux "en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion".

48. Ironie du sort ou fait marquant de l'histoire contemporaine, l'Afrique, continent déjà en butte aux nombreux problèmes de sous-développement, se voit encore martyrisée par les atrocités de la politique d'*apartheid*, dont les liens très étroits avec le nazisme ont été mis en lumière par d'éminentes personnalités qui m'ont précédé à cette même tribune.

49. Pour la délégation gabonaise, ce ne peut alors être qu'un réel plaisir de voir l'Assemblée, depuis près d'un quart de siècle, inscrire à son ordre du jour le point concernant la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain.

50. Ce plaisir est d'autant plus vif que la République gabonaise, que dirige avec clairvoyance M. El Hadj Omar Bongo, président de la République et chef de l'Etat, attache la plus grande importance à la situation explosive dans cette partie du monde, où le fléau de l'*apartheid* ne cesse de défier l'Organisation dans sa mission qui est de promouvoir et d'assurer la paix sur notre planète.

51. S'il en était donc besoin, permettez-moi de rappeler que trois raisons expliquent l'intérêt que la délégation gabonaise porte à la question faisant l'objet aujourd'hui d'un débat général au cours de la présente session.

52. D'abord, sous l'angle des principes, je noterai que la politique étrangère de notre pays est non seulement tournée vers le dialogue, la coopération et le développement mais également et surtout, elle est fondée sur la recherche constante de la paix et de la justice internationale. L'*apartheid* étant un système se situant aux antipodes de ces principes, poursuivis du reste par l'Organisation, le Gabon ne saurait être que préoccupé par ce danger qui menace la sécurité internationale.

53. Ensuite, les raisons de solidarité tant avec la population noire vivant chaque jour sa cruauté, qu'avec les pays frères de première ligne victimes des menaces et pressions des autorités racistes sud-africaines, commandent que notre pays perçoive l'*apartheid* tel un fléau, voire un génocide, qui ne saurait l'épargner tout le long de sa course folle vers l'extermination pure et simple de la race noire.

54. Enfin, au plan moral, l'*apartheid* est un phénomène qui tire son essence de valeurs barbares niant les progrès de l'histoire de l'humanité. Il apparaît par conséquent comme un impératif catégorique pour le Gabon de s'indigner devant un système social aussi odieux qui permet à une minorité blanche de nier à une majorité noire de près de 74 p. 100 le droit d'exister sur un territoire que la nature et les générations lui ont légué.

55. Comme nous l'affirmions auparavant, de nombreuses similitudes existent entre la politique d'*apartheid* et le nazisme qui a conduit, il y a une quarantaine d'années, l'humanité à une guerre monstrueuse. Dans

un cas comme dans l'autre, il s'agit d'un système qui proclame fort malheureusement les vertus de la discrimination, de la croyance à la supériorité et à la mission particulière d'une race.

56. Ainsi, depuis l'arrivée au pouvoir en Afrique du Sud du National Party en 1948, la machine répressive des autorités racistes de Pretoria, après s'être nourrie des principes directeurs d'Adolf Hitler, n'a jamais cessé de s'exercer sans pitié sur la communauté noire.

57. S'opposant aux règles de la morale et du droit des sociétés civilisées, l'*apartheid* est conçu comme une politique de ségrégation destinée à écraser l'homme noir sans distinction d'âge, de sexe ni de croyance. Dans ses manifestations, il s'impose avec cruauté dans toutes les activités culturelles, artistiques, sportives, économiques ou sociales que la population noire n'a pas le droit d'exercer.

58. En tant que politique, l'*apartheid* s'affirme sous plusieurs facettes dont les plus criantes sont notamment le déni de la citoyenneté, les arrestations arbitraires, l'adoption d'un appareil judiciaire et constitutionnel inique, l'usurpation des terres fertiles, la politique de bantoustanisation, la violence, le terrorisme, le chantage, les menaces et l'interdiction de l'exercice des libertés civiles élémentaires.

59. A n'en point douter, c'est à cause de la cruauté d'un tel régime que l'Organisation a plusieurs fois qualifié l'*apartheid* de "crime contre l'humanité", ce qui justifie d'ailleurs la justesse de la lutte implacable que mène contre ce fléau la communauté noire dans cette partie du monde, à savoir dans cette région d'Afrique australe.

60. Dans ce contexte, la délégation gabonaise renouvelle son soutien aux mouvements sud-africains reconnus par l'Organisation de l'unité africaine [OUA], notamment l'African National Congress d'Afrique du Sud [ANC] et le Pan Africanist Congress of Azania [PAC]. De même, nous condamnons une fois de plus le régime raciste de Pretoria pour la cruauté de sa politique répressive qui défie la conscience universelle.

61. De l'avis de la délégation gabonaise, le combat pour le droit à l'existence mené par la population noire en Afrique du Sud et en Namibie est une guerre juste, faisant partie intégrante de celle menée par la communauté internationale pour la paix et la justice. Comment en serait-il autrement à une époque aussi caractérisée par diverses formes de domination et d'oppression, tels le racisme, le colonialisme et l'hégémonisme ?

62. La lutte des peuples contre la politique agressive et criminelle d'*apartheid* doit s'étendre sur plusieurs fronts. A cet égard, nous pensons que, dans le domaine économique, par exemple, elle implique la nécessité pour la communauté internationale de rejeter toutes formes de collaboration avec le gouvernement raciste de Pretoria, qui tire son arrogance des liens entretenus avec certaines puissances étrangères. La délégation gabonaise fait donc siennes un certain nombre de conclusions auxquelles est parvenu le Comité spécial contre l'*apartheid* dans son rapport [ibid.]. Les recommandations qui y sont formulées rejoignent à plusieurs degrés celles préconisées le 10 octobre dernier, du haut de cette même tribune, par M. Martin Bongo, ministre d'Etat, ministre des

affaires étrangères et de la coopération de la République gabonaise en déclarant :

"... je persiste à croire que l'attitude de certains Etats qui disposent dans cette région d'importants intérêts... ne peut qu'exacerber les tensions entre les communautés noires et blanches et exposer la société sud-africaine tout entière à des déchirements qui ne sauraient être contenus dans les seules limites du territoire sud-africain. C'est pourquoi le Gabon estime, entre autres, qu'un désinvestissement progressif des sociétés transnationales opérant en Afrique du Sud et l'arrêt complet des investissements nouveaux aideraient à la recherche d'une solution pacifique du problème." [29^e séance, par. 127.]

63. Par ailleurs, selon la délégation gabonaise, il s'avère impérieux pour la communauté internationale de renforcer davantage son combat contre l'*apartheid*. Une telle action doit être globale et requiert la nécessité d'un soutien encore plus agissant de toutes les forces susceptibles de s'opposer à des degrés divers à une politique aussi inhumaine.

64. C'est pourquoi notre pays porte un intérêt particulier aux diverses formes d'actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique internationale sur la réalité de la politique d'*apartheid*, telles que celles-ci sont développées tant par l'Organisation des Nations Unies que par les organisations non gouvernementales.

65. Pour le Gabon, l'*apartheid* ne pourra être aboli sur notre planète que si la communauté internationale développe des efforts visant une marginalisation accrue des autorités de Pretoria, qui doivent comprendre que le temps est venu pour elles d'établir avec leurs voisins et le reste du monde des relations basées sur le respect mutuel, la non-ingérence et la non-intervention.

66. Il revient donc à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, ayant foi en la paix et en la justice, de contraindre le gouvernement de Pretoria à promouvoir les droits de l'homme en Afrique du Sud, où ils sont bafoués chaque jour. La preuve la plus éclatante de la négation de ces droits par les autorités de Pretoria nous a encore été fournie récemment lorsqu'elles ont tenté de préconiser de prétendues réformes constitutionnelles qui n'ont eu d'autre signification que d'ériger davantage la discrimination raciale en système de gouvernement.

67. Il nous plaît de nous féliciter une fois de plus de l'échec subi par Pretoria à l'issue de ce simulacre d'élections parlementaires, déclarées du reste nulles et non avenues par l'Organisation des Nations Unies aux termes de la résolution 554 (1984) du Conseil de sécurité, confirmée par le même organe dans sa résolution 556 (1984), ainsi que par l'Assemblée générale dans sa résolution 39/2.

68. A notre avis, cet engagement de l'Organisation constitue un encouragement et un gage certain de la justesse de la lutte héroïque que mène la population noire en Afrique du Sud. Je voudrais par conséquent renouveler la ferme opposition des autorités gabonaises à cette nouvelle stratégie divisant la communauté de ce pays en diverses entités antagonistes.

69. En tant que système, l'*apartheid* ne saurait être banni par des "réformes" de cette nature. Au con-

traire, l'éradication de ce fléau requiert des solutions adéquates susceptibles de l'attaquer dans ses racines les plus profondes.

70. Toute la portée du combat que mène depuis plusieurs décennies la communauté noire contre l'*apartheid* en Afrique du Sud réside dans ce processus dynamique qui interpelle chaque jour nos consciences. A ce propos, nous voulons évoquer ici, pour terminer, la nature profonde de ce combat martyr, en nous servant des paroles de Desmond Tutu, actuel lauréat du prix Nobel pour la paix qui a déclaré :

“Les Noirs ne haïssent pas les Blancs parce qu'ils sont blancs. Non, ils haïssent un système blanc où prédominent l'injustice et l'oppression. C'est cela qui doit être changé ou renversé pour le bien de l'Afrique du Sud, pour l'intérêt de sa population noire et blanche.”

71. Puisse donc la communauté internationale intensifier davantage sa haine contre la politique abjecte d'*apartheid* instituée en régime de gouvernement en Afrique du Sud.

72. M. HARLAND (Nouvelle-Zélande) [*interprétation de l'anglais*] : La Nouvelle-Zélande rejette l'*apartheid* et tout ce que ce système représente. Nous le faisons en tant que membre de la communauté internationale soucieux de voir respecter les normes auxquelles nous avons tous souscrit. Nous le faisons également en nous fondant sur notre propre expérience et nos propres convictions. Le système d'*apartheid* d'Afrique du Sud va à l'encontre du mode de vie des Néo-Zélandais. Dans notre pays, nous nous sommes engagés à bâtir une société multiraciale fondée sur la liberté, la justice et le consensus. Comme notre Premier Ministre l'a fait observer dans son discours prononcé dans le cadre du débat général [7^e séance] de la présente session, les Sud-Africains ont eu l'occasion de constater que notre Gouvernement n'acceptera aucun compromis avec un système qui rejette les valeurs mêmes sur lesquelles se fonde la société néo-zélandaise.

73. La Nouvelle-Zélande s'est engagée à agir avec la communauté internationale pour éliminer l'*apartheid*. Comme d'autres, à bien des reprises, nous avons prié instamment l'Afrique du Sud de changer de politique et de mettre un terme à ce système par des moyens pacifiques. Au lieu de cela, l'Afrique du Sud continue à défier l'opinion publique mondiale et à refuser des réformes réelles. Elle se contente de manipuler le système, essayant de donner une apparence de changement tout en maintenant la majorité de la population dans la sujétion. Il est déplorable que, loin d'agir pour démanteler l'*apartheid*, le Gouvernement d'Afrique du Sud consolide encore plus la discrimination raciale par l'adoption d'une nouvelle constitution.

74. Au cours des élections séparées organisées récemment, les Métis et les communautés indiennes ont fait avorter la tentative qui avait été faite pour les entraîner dans une alliance. Ce faisant, ils ont confirmé qu'ils rejettent eux aussi le système d'*apartheid*. Mais la population noire d'Afrique du Sud, elle, n'a même pas eu cette possibilité. Et s'il y a jamais eu un doute quant à la position de la majorité de la population sud-africaine, la vague actuelle de troubles le ferait disparaître. A ses exigences de changement, le Gouvernement d'Afrique du Sud a réagi par des actes policiers et militaires, par la détention de ceux qui,

comme les chefs du United Democratic Front, à Durban, ont simplement revendiqué leurs droits. Si la politique d'*apartheid* n'est pas changée, tôt ou tard elle entraînera une violence encore plus grande. Ma délégation a déjà fait connaître officiellement la position du Gouvernement néo-zélandais sur la nouvelle constitution sud-africaine, en apportant son appui à la résolution 39/2.

75. Aussi longtemps que ce système d'oppression interne sera maintenu, l'Afrique du Sud ne connaîtra pas la paix sur ses frontières. Récemment, le Gouvernement sud-africain a conclu un certain nombre d'accords avec ses voisins, appelés pactes de non-agression. Ils ont été rendus possibles par un ensemble de mesures prises contre les pays voisins : raids armés, encouragement à des mouvements internes de résistance et mesures économiques punitives. Tous ces actes violent le droit international. Mais ils sont destinés à échouer car, en réalité, ce que le Gouvernement sud-africain combat ce ne sont pas ses voisins, mais le désespoir et la frustration ressentis par ses propres citoyens. Le problème réside dans le système sud-africain lui-même; c'est un problème qu'aucune force armée ne saurait résoudre. La seule issue pour l'Afrique du Sud est de suivre un cours différent et de renoncer à sa politique d'*apartheid*.

76. La communauté internationale assume la responsabilité permanente de faire comprendre aux autorités sud-africaines le caractère inacceptable de leur politique et la nécessité de parvenir à un changement. La Nouvelle-Zélande s'est associée à d'autres pays en prenant des mesures dans ce sens. Nous avons toujours refusé de reconnaître l'un quelconque des bantoustans en tant qu'Etats indépendants. Nous continuons à respecter l'embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud, comme nous le faisons depuis de nombreuses années. Nous avons indiqué tout à fait clairement notre volonté d'appliquer toute sanction économique qui serait imposée par le Conseil de sécurité.

77. Le gouvernement dissuade activement les sportifs néo-zélandais d'entretenir des contacts avec l'Afrique du Sud tant que l'*apartheid* ne sera pas aboli et que les équipes sud-africaines ne seront pas entièrement représentatives. Notre gouvernement a déclaré tout à fait clairement que la Nouvelle-Zélande n'accorderait pas de visa à tout sportif représentant l'Afrique du Sud. Nous avons systématiquement appuyé les efforts internationaux déployés pour obtenir la libération des prisonniers politiques en Afrique du Sud. La Nouvelle-Zélande reconnaît que ceux qui souffrent de l'*apartheid* exigent et méritent une aide de l'étranger. C'est pourquoi nous apportons notre contribution aux fonds des Nations Unies établis pour fournir cette assistance.

78. Pour terminer, la Nouvelle-Zélande rejette la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud sous toutes ses formes. Ce système est un outrage à la dignité de l'homme et travestit les principes qui sont à la base même de l'Organisation. L'*apartheid* est contraire aux mœurs néo-zélandaises et aux valeurs de la société multiraciale que nous bâtissons nous-mêmes. Nous continuerons à manifester notre opposition à l'*apartheid* de diverses façons concrètes. Nous avons pris l'engagement d'agir avec les autres membres de la

communauté internationale pour faire disparaître ce système.

79. M. MOUNKEILA (Niger) : Le Président de notre Groupe vient de présenter les sincères condoléances des Etats africains Membres de l'Organisation des Nations Unies, à la suite du décès de M. Aleksei Fedoseevich Vatchenko. Je me permets de saisir cette occasion pour réitérer et appuyer ce message de sincères condoléances.

80. Je commencerai ma déclaration avec une citation :

“On devrait pouvoir se mélanger tous. Ce n'est pas naturel. Il y a une fille dans la maison là-bas qui dit qu'on est les fleurs du Bon Dieu, et que les fleurs, c'est de toutes les couleurs... C'est dégoûtant. Ils (les Blancs) pourraient rester s'ils se conduisaient normalement. Mais s'ils continuent comme ça, vraiment cruels, alors il y aura la guerre. Et moi, je me battrais comme tous mes copains de l'école. On doit être égaux. On était les premiers et on les a laissés s'installer; maintenant ils doivent être polis envers nous... Ça s'améliorera. C'est écrit dans la Bible. Un jour, au Ciel, ça ira mieux, mais pas maintenant dans ce pays.”

81. Les membres de l'Assemblée ont certainement pu lire cette interview de Luntu, un enfant noir de 12 ans de Crossroads, en Afrique du Sud, effectuée par l'hebdomadaire français *Le Point* dans son numéro du 25 novembre. C'est un jugement d'enfant, mais un jugement extraordinairement révélateur, lucide et émouvant sur la vie en Afrique du Sud.

82. Depuis bientôt 40 ans, chaque année, la question de l'Afrique du Sud est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Quarante ans de moralisation, 40 ans de mise en garde, 40 ans d'avertissements et de sanctions. Que n'a-t-on pas dit, que n'a-t-on pas fait contre ce monstre hideux de l'*apartheid* ? La politique courageuse des Etats de première ligne, la lutte héroïque des mouvements de libération nationale en Afrique du Sud même et en Namibie n'ont pu faire courber l'échine à Pretoria. Mieux, l'*apartheid* est toujours là, toujours aussi arrogant et toujours plus menaçant. Plus il est isolé, plus il se redresse; plus il est condamné et plus il agresse et opprime à l'intérieur comme à l'extérieur.

83. Les nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies, notamment la résolution 38/11 de l'Assemblée générale et la résolution 554 (1984) du Conseil de sécurité réaffirmant la condamnation de l'*apartheid* comme crime contre l'humanité et rejetant de la manière la plus ferme les pseudo-réformes constitutionnelles, n'ont même pas inquiété Pretoria. Pretoria a ignoré que l'apôtre de la non-violence, Desmond Tutu, était lauréat du Prix Nobel de la Paix. La preuve est ainsi suffisamment faite, pour ceux qui en doutent encore, que l'*apartheid* ne comprend d'autre langage que celui de la violence. L'attitude arrogante de Pretoria est bien illustrée par un proverbe de chez nous : “Quand un enfant vous insulte, vous menace, soyez sûr que la mère n'est pas loin.” On ne défie pas le monde impunément.

84. Pretoria doit revenir à la raison. Les racistes doivent cesser de considérer les Noirs comme des non-êtres bons comme bêtes de somme ou gueules noires, si ce n'est pour servir de machines à réprimer

leurs semblables. Il est temps que ceux qui peuvent se faire comprendre de Pretoria lui disent qu'il est vain de naviguer à contre-courant de l'histoire, comme il est vain de perpétuer son régime, en excluant la grande majorité de la population sud-africaine. Eriger des barricades constitutionnelles unanimement condamnées n'empêchera pas la roue de l'histoire de tourner, la vague des opprimés de déferler, l'*apartheid* de disparaître.

85. Seulement, quand la mère est toute proche, on nargue de plus belle, et quand l'Afrique se débat dans ses multiples contradictions, on en profite pour semer la discorde. L'Afrique, dont la léthargie de ces dernières années a causé beaucoup de tort aux pays de première ligne, en mettant certains dans des situations embarrassantes mais compréhensibles, l'Afrique, dont l'appui moral et matériel a manqué aux mouvements de libération en Afrique du Sud et en Namibie, l'Afrique dis-je, a fini par se réconcilier avec elle-même pour parachever sa mission de décolonisation et faire face à la crise économique mondiale. L'Afrique se soudera pour répondre d'un seul coup au défi de l'*apartheid*.

86. Aussi, faut-il que la mère et les grands frères, dont l'assistance encouragent l'enfant à insulter et à narguer, prennent leurs responsabilités. Parmi ceux-ci, le Niger, mon pays, compte des amis qui ont une approche du problème de l'*apartheid* différente de la sienne. Nous avons comme principe de respecter nos amis et de prendre en considération leurs prises de position. Mais nous avons aussi le droit de leur dire notre point de vue. A cet égard, la position de mon pays est sans ambiguïté : il n'y a pas eu, il n'y a pas et il n'y aura pas de démarches possibles auprès de Pretoria, aussi longtemps que les droits légitimes et naturels des populations noires d'Afrique du Sud continueront d'être bafoués, aussi longtemps que Pretoria ne reconnaîtra pas comme droit sacré de toutes les populations sud-africaines le principe de leur autodétermination. Les conclusions du Comité spécial contre l'*apartheid*, que nous faisons nôtres, n'en disent pas moins.

87. C'est le fond du problème. Si nous insistons sur ce point, c'est moins par souci de réaffirmer des principes que par certitude, la certitude que Pretoria a sa solution finale : celle de dénationaliser les Noirs sud-africains qui seront devenus des étrangers dans leur pays, tandis que l'immaculée République sud-africaine, du Sud, une et indivisible, sera proclamée. Combien voudrions-nous être convaincus du contraire ?

88. Je terminerai en citant l'interview par laquelle j'ai commencé. Il s'agit cette fois, d'un jeune Sud-Africain blanc, Koos, qui interpelle :

“Maman dit qu'on se met la tête dans le sable comme les autruches... Les choses doivent changer. Les Noirs sont presque le triple de nous. Ils doivent venir avec nous, sinon on est foutu.”

Ils doivent venir avec nous, dit-il !

89. Les racistes de Pretoria et tous ceux qui les soutiennent, consciemment ou non, doivent méditer sur ce propos d'enfant, propos combien prophétique. L'avenir de l'Afrique du Sud ne se fera qu'avec les Noirs : une république sud-africaine multiraciale et

démocratique, où chaque citoyen jouira pleinement de ses droits à la vie, à la liberté, à la justice.

90. M. KHALIL (Égypte) [interprétation de l'arabe] : je voudrais tout d'abord exprimer à la délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine les condoléances du Gouvernement de la République arabe d'Égypte à l'occasion du décès de M. Aleksei Vatchenko, chef d'État et président du Présidium du Soviet suprême de la République socialiste soviétique d'Ukraine, ainsi qu'aux membres de la famille du défunt.

91. La politique d'*apartheid* pratiquée par le Gouvernement sud-africain à l'encontre des habitants non blancs est l'une des rares questions, dans notre monde contemporain, qui fassent l'unanimité des gouvernements et des peuples du monde, indépendamment de leurs objectifs et de leurs croyances. Tous s'entendent pour la rejeter et demander qu'il y soit mis fin. Cela ressort à l'évidence des nombreuses résolutions adoptées à ce sujet par l'Organisation des Nations Unies et ses divers organes.

92. Malgré cette condamnation et ce rejet, le Gouvernement sud-africain a poursuivi imperturbablement sa politique et ses plans, encouragé en cela par sa force militaire qui lui permet d'imposer sa volonté tant à l'intérieur, à la majorité des habitants non blancs, qu'à l'extérieur, aux États africains voisins. C'est devenu une habitude aux Nations Unies que d'entendre le représentant de l'Afrique du Sud déclarer en termes catégoriques devant le Conseil de sécurité, lors de la discussion de n'importe quelle question touchant les conditions existant dans cet État en raison de la politique d'*apartheid*, le rejet anticipé de son pays des décisions que prendra le Conseil et sa volonté de maintenir sa politique raciste. A cet égard, il convient de signaler les documents A/39/514 et A/39/531 concernant la réponse du Gouvernement sud-africain à la Déclaration sur l'Afrique du Sud [A/39/487, annexe], adoptée le 11 septembre 1984 par les ministres des affaires étrangères des 10 États membres de la Communauté européenne à la Réunion ministérielle de coopération politique européenne et l'examen, par l'Assemblée générale, de la situation en Afrique du Sud. Dans cette réponse, l'Afrique du Sud refuse d'accepter les résolutions adoptées par ces deux organes sur la politique d'*apartheid* en déclarant qu'elle estime qu'il s'agit d'une ingérence dans ses affaires intérieures.

93. Il est bien connu que la communauté internationale rejette catégoriquement cette allégation. La discrimination raciale pratiquée par l'Afrique du Sud se fonde sur des considérations ethniques, religieuses et autres. Par conséquent, cette question concerne l'humanité tout entière et ne peut être considérée comme relevant des affaires purement intérieures. Depuis quand l'application d'une politique de répression continuelle, de génocide, de spoliation des droits de l'homme — droits que le monde entier a convenu de définir et de respecter — est-elle considérée comme une affaire intérieure que nul d'entre nous n'est autorisé à examiner et à discuter dans les instances internationales ?

94. Ce qui se passe en Afrique du Sud, pour ce qui est de l'application de la politique d'*apartheid* et de la classification des hommes selon un critère unique, à savoir la couleur de leur peau, concerne le monde tout

entier, puisqu'il s'agit d'une tache sur la conscience de l'humanité. Nous devons éliminer cette pratique au plus tôt, en utilisant tous les moyens dont nous disposons. Nous espérons pouvoir y parvenir par des moyens pacifiques, mais les agissements de l'Afrique du Sud et son intransigeance manifeste rendent cet espoir chaque jour plus lointain.

95. L'Organisation internationale a déjà mis en garde, par les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, contre les conséquences dangereuses de ce que l'Afrique du Sud appelle les réformes constitutionnelles, "réformes" que la communauté internationale a déjà rejetées comme constituant un autre pas vers la consolidation de la politique d'*apartheid*. Mais le Gouvernement sud-africain, selon son habitude, a commencé la mise en œuvre de ces prétendues réformes sans tenir aucun compte de ces avertissements. Quel a été le résultat ? Ceux que le régime appelle les gens de couleur et la population d'origine asiatique ont boycotté les élections et la majorité noire a exprimé son rejet de ces mesures par des protestations et des grèves qui continuent encore à ce jour. Nous voulons signaler tout particulièrement la grève préconisée au début de ce mois par le United Democratic Front, les syndicats des ouvriers noirs et les mouvements anti-*apartheid*, et à laquelle ont pris part des milliers d'ouvriers noirs et d'étudiants dans les régions de Johannesburg et de Pretoria. Les autorités fascistes, selon leur habitude, ont riposté à ces protestations par un accroissement de la répression, de la violence, des assassinats et des arrestations arbitraires avec, pour la première fois, la participation des forces de l'armée.

96. Il suffit de jeter un regard sur les nouvelles quotidiennes pour savoir que les habitants noirs, à l'heure actuelle, sont victimes de la violence, d'arrestations et d'assassinats, sans que la fin de ces agissements sanguinaires n'apparaisse à l'horizon. La violence du régime raciste s'est abattue, pour la première fois, sur des citoyens blancs qui, par conscience, n'ont pu accepter les actes commis par le gouvernement contre la majorité noire et ont exprimé leur sympathie pour cette majorité. Ce fait, en lui-même, montre l'ampleur de la répression et de la cruauté des autorités racistes.

97. Les bantoustans, dont le nombre s'élève à 10 jusqu'à présent, sont considérés comme les piliers les plus solides sur lesquels repose la politique d'*apartheid*. Cette question exige une attention particulière car le Gouvernement de l'Afrique du Sud voudrait faire croire à l'opinion publique que ces bantoustans résultent de l'application du principe de l'autodétermination et que, grâce à leur création, la majorité peut vivre dans de petits États indépendants, conformes à leurs us et coutumes, à leur culture et à leur civilisation.

98. L'une des plus graves conséquences de cette idée est que des millions d'Africains, qui de génération en génération ont vécu dans des villes se trouvant dans les régions habitées par des Blancs et n'ayant rien à voir avec les bantoustans, sont aujourd'hui considérés comme citoyens de ces derniers et privés contre leur vœu de la citoyenneté sud-africaine. Il s'ensuit qu'aux yeux du monde, qui a refusé à juste titre de reconnaître les bantoustans en tant qu'États indépendants, ces Noirs sont des apatrides.

99. Ainsi, la politique raciste du Gouvernement sud-africain a privé des millions de Noirs de leur nationalité et de la possibilité d'en obtenir une autre, pratique que l'Assemblée générale, dans sa résolution 37/69 A, a condamnée en tant que "crime international".

100. M. John Dugard, professeur de droit et directeur du Centre d'études de droit appliqué de l'université de Witwatersrand, à Johannesburg, dans une étude sur la politique qui consiste à priver les Noirs de leur citoyenneté en Afrique du Sud, conformément à la politique d'*apartheid*, a signalé qu'étant donné qu'il incombe à tous les Etats de ne faire aucune distinction entre leurs citoyens pour des raisons ethniques, il semble que les mesures de privation de citoyenneté appliquée sur une grande échelle en Afrique du Sud constituent une violation du droit international et que l'argument selon lequel le droit international interdit de priver quiconque de sa nationalité pour des raisons ethniques est un argument qui repose sur la pratique des Etats, les traités multilatéraux et autres dispositions juridiques.

101. Cette politique des bantoustans a abouti, d'autre part, au déplacement de force des populations, conformément à ce que le Gouvernement sud-africain appelle la réinstallation. Selon certaines estimations, près de 3,5 millions de citoyens africains ont déjà été victimes de ces déplacements et des souffrances qui en découlent. On prévoit qu'une fois terminée, cette opération aura affecté 5 millions de citoyens africains, soit environ 20 p. 100 de l'ensemble des habitants. Ces bantoustans, qui ne disposent d'aucun des moyens nécessaires à l'édification d'une économie forte, sont totalement dépendants, dans le domaine économique, du Gouvernement sud-africain, sans compter que les habitants sont soumis à des déplacements constants et que la base sur laquelle les bantoustans sont établis est contraire aux principes du droit international. Comme nous l'avons démontré, ces considérations sont autant de facteurs qui témoignent catégoriquement de l'inconsistance de l'assertion du Gouvernement sud-africain selon laquelle les bantoustans offrent la liberté aux habitants noirs et leur permettent d'exercer leurs droits politiques, sociaux et culturels. Cette prétention n'est corroborée ni de près ni de loin par les faits.

102. Si le monde a refusé de reconnaître l'indépendance des bantoustans, c'est parce qu'il s'est rendu compte des véritables mobiles qui sont à la base de leur création. En bref, ils ne visent qu'à maintenir une emprise économique sur la majorité noire et à renforcer cette domination afin de maintenir une source de main-d'œuvre à bon marché dans l'intérêt des habitants blancs et de faire en sorte que tous les Noirs qui travaillent dans les régions réservées aux Blancs, où ils perdent le droit de résider dès que leurs services n'y sont plus nécessaires, soient des étrangers dans leur propre pays.

103. En dernière analyse, les bantoustans sont considérés comme l'étape finale de la politique d'*apartheid* puisqu'ils permettent d'aboutir au but révélé par l'un des responsables de l'Afrique du Sud, qui a dit : "Nous voulons que dans un proche avenir il n'y ait plus un seul citoyen noir à l'intérieur de ce qu'on appelle l'Afrique du Sud blanche."

104. La délégation égyptienne a étudié attentivement le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*

[A/39/22], et nous voulons exprimer à cet égard notre reconnaissance à tous les membres du Comité, notamment à son président, M. Joseph Garba, pour les renseignements précieux que l'on trouve dans ce document sur les travaux du Comité. Ce rapport passe en revue les conditions en Afrique du Sud durant l'année écoulée, et nous appuyons pleinement ses conclusions et recommandations. L'Egypte réaffirme qu'elle continuera d'appuyer la lutte du peuple héroïque de l'Afrique du Sud et de ses mouvements de libération nationale jusqu'à ce que soit éliminée l'odieuse politique raciste et instauré un Etat démocratique où le gouvernement appartiendra à la majorité sans distinction ni discrimination.

105. Je vais terminer ma déclaration en citant ce qu'a dit l'évêque Desmond Tutu, Prix Nobel pour la paix de cette année, dans la déclaration qu'il a faite le 23 octobre 1984 devant le Conseil de sécurité :

"Nous rêvons d'une société nouvelle qui sera véritablement non raciale, véritablement démocratique, dans laquelle seront pris en compte tous les êtres humains car ils sont créés à l'image de Dieu.

"Nous nous sommes engagés à œuvrer pour la justice, la paix et la réconciliation. Nous sollicitons votre aide. Demandez instamment aux autorités sud-africaines de prendre place à la table de conférence en compagnie des représentants authentiques de tous les éléments de notre communauté. . .

..."

"Je déclare que nous serons libres. Nous vous en prions, aidez-nous afin que cette liberté triomphe pour nous tous en Afrique du Sud, Blancs et Noirs, mais qu'elle triomphe avec le moins de violence possible, qu'elle triomphe dans la paix et qu'elle triomphe rapidement*."

106. L'Egypte espère que le monde répondra favorablement à cet appel afin d'éviter aux habitants de l'Afrique du Sud, quelle que soit leur couleur, et même à la région de l'Afrique australe dans son ensemble, les malheurs qu'entraîne une lutte dont il est difficile de prévoir les conséquences et les dimensions.

107. M. MOHAMMED (Trinité-et-Tobago) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation se joint aux autres délégations qui ont rendu hommage à la mémoire du regretté Aleksei Vatchenko, chef d'Etat et président du Présidium du Soviet suprême de la République socialiste soviétique d'Ukraine. Ma délégation adresse ses condoléances à la famille endeuillée ainsi qu'au Gouvernement et au peuple ukrainiens.

108. L'Assemblée a débattu en de nombreuses occasions de la question de la politique d'*apartheid* en Afrique du Sud. Elle a demandé au régime minoritaire raciste de Pretoria de relâcher l'emprise économique, politique et militaire qu'il exerce sur la majorité noire. A ce jour, cette majorité continue de souffrir aux mains de ses oppresseurs; cette majorité est privée de sa citoyenneté; des familles et des communautés entières ont été forcées de quitter les terres et les maisons où ont vécu leurs ancêtres depuis des temps immémoriaux. Le nombre de prisonniers politiques croît et la répression est endémique.

109. Dans l'histoire contemporaine, l'émergence d'Etats indépendants en Afrique australe a eu ten-

* Cité en anglais par l'orateur.

dance à affaiblir l'emprise exercée par l'Afrique du Sud dans la région depuis les premiers jours du colonialisme. Pour maintenir le *statu quo*, le régime sud-africain a recouru à toutes sortes de stratégies dans le but d'empêcher l'amélioration des conditions économiques et sociales de ces Etats nouvellement indépendants. En outre, l'Afrique du Sud a réussi à étendre son occupation illégale en Namibie. Tout cela a pour but de maintenir, et même de renforcer, la politique d'*apartheid* en Afrique du Sud même.

110. L'histoire de la politique régionale de l'Afrique du Sud montre clairement comment ce pays a jugé utile de passer d'une domination économique sur ses voisins, servant ses intérêts néfastes, à une utilisation accrue de tactiques militaires et terroristes. Ces dernières années, l'Afrique du Sud a violé de façon flagrante, avec une fréquence renouvelée, l'intégrité territoriale des Etats voisins; elle l'a fait de plusieurs manières, notamment en ayant recours au sabotage, à l'assassinat et aux raids de commandos. En outre, elle a pris délibérément certaines mesures pour déstabiliser les Etats de première ligne en perturbant leur économie fragile.

111. Mon gouvernement a des doutes sérieux au sujet de la politique dite d'engagement constructif préconisée par certains Etats et en vertu de laquelle ils entretiennent des relations diplomatiques et économiques avec le régime de Pretoria. Tel que nous le comprenons, l'argument avancé par ces gouvernements est qu'il est préférable de combattre l'*apartheid* à l'intérieur même de l'Afrique du Sud, qu'il vaut mieux informer directement le régime raciste de l'opposition de ces Etats à l'ignoble système de l'*apartheid* et qu'il est plus facile pour ces gouvernements de prendre les mesures qui s'imposent grâce à une évaluation de la situation interne.

112. Ma délégation pense que ces espoirs sont, au mieux, naïfs et, au pire, motivés par l'appât des gains économiques et des bénéfices qui découlent de la politique d'exploitation et d'asservissement. Cette prétendue politique d'engagement constructif n'a jamais rien donné dans le passé, ne peut rien donner maintenant et ne donnera rien dans l'avenir. En fait, son résultat serait contraire au but recherché, en ce qu'elle apporterait au régime raciste un certain appui international qui, sur le plan interne, se traduirait par un renforcement violent de la politique d'*apartheid*.

113. Le nouveau stratagème du régime raciste est l'adoption d'une "nouvelle constitution" et l'organisation d'élections en vue de donner à ceux que l'on appelle des Métis et des Asiatiques certains droits politiques. Nous sommes inquiets de constater que certains Etats ont choisi d'y voir un changement constitutionnel et un premier pas dans la bonne direction. Il est regrettable que certains se soient laissés bernier par cette ruse calculée du régime raciste. A notre avis, le résultat pratique de ce prétendu changement constitutionnel a été de renforcer la position de la minorité blanche par l'octroi de droits et privilèges illusoire et inutiles à ceux que l'on appelle les personnes de couleur et les Asiatiques, et par le déni à la majorité noire de son droit électoral, ce qui la prive ainsi davantage de tous ses droits.

114. Nous sommes vraiment étonnés d'entendre dire qu'une fois que la constitution aura été changée, il sera

possible de la changer à nouveau dans l'avenir et, qu'en temps voulu, la majorité noire sera autorisée à se faire représenter au sein du gouvernement, ce qui est son droit naturel, et que, grâce à ce mécanisme et à cette procédure, le cauchemar de l'*apartheid* disparaîtra. Vu sous son vrai visage, ce prétendu changement constitutionnel est un processus subtil et délibéré tendant à renforcer la suprématie blanche en polarisant les autres groupes de la population, fragmentant ainsi toute opposition concertée à l'*apartheid*. Cette prétendue nouvelle constitution a été courageusement rejetée par les Sud-Africains eux-mêmes, comme en témoignent son refus par la majorité des Métis et des Asiatiques et les manifestations qui ont secoué le régime ces derniers mois.

115. Nous sommes témoins d'une nouvelle phase du renforcement de l'*apartheid*. Les efforts déployés par le régime raciste de Pretoria pour amadouer certains membres de la communauté internationale, tout en resserrant les ignobles tentacules de la politique d'*apartheid* autour du peuple éprouvé de l'Afrique du Sud, comme les efforts déployés par les dirigeants minoritaires de l'Afrique du Sud pour faire échec aux activités de l'Assemblée et réduire à néant l'autorité des Nations Unies et de leurs institutions, doivent se heurter à la résistance la plus énergique. Il nous appartient de renforcer le rôle du système des Nations Unies dans la lutte contre la politique d'*apartheid*. Nous devons veiller à ce que nos résolutions soient respectées et efficaces, et, à cet égard, nous avons besoin de l'appui de toute la communauté internationale.

116. Nous devons maintenir la pression exercée sur le régime raciste d'Afrique du Sud pour provoquer un changement; cette pression doit prendre la forme d'un isolement diplomatique universel de l'Afrique du Sud, d'un embargo sur toutes les fournitures militaires à destination de ce pays, d'un isolement culturel et social authentique et surtout de l'adoption d'une politique efficace de sanctions économiques à son encontre.

117. Nous répétons que l'*apartheid* ne peut être réformé; il doit être entièrement démantelé. La possibilité de démanteler l'*apartheid* par des moyens pacifiques semble s'estomper, ou peut-être a-t-elle déjà disparu. Il est temps que l'Organisation mette fin aux manœuvres et aux prévarications de ce régime odieux et décide de lui faire entendre raison en adoptant des mesures efficaces et claires aux termes du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

118. M. KI (Burkina Faso) : C'est avec une consternation profonde que ma délégation a appris ce matin la triste nouvelle du décès de M. Aleksei Fedoseevich Vatchenko, président du Présidium du Soviet suprême de la République socialiste soviétique d'Ukraine. Tout en exprimant notre sympathie à la délégation ukrainienne à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale, je voudrais lui demander de transmettre au peuple ukrainien, au Gouvernement de ce pays ainsi qu'à la famille de l'illustre disparu, les condoléances les plus attristées de la délégation du Burkina Faso.

119. Le rapport que nous a présenté cette année le Comité spécial contre l'*apartheid* est peu différent des précédents. Il montre à l'évidence que le régime minoritaire, raciste et entêté de l'Afrique du Sud a

continué, contre tout bon sens, sa politique inhumaine d'*apartheid*, son agression contre les États africains indépendants voisins, son occupation illégale de la Namibie et sa répression sauvage à l'encontre de la majorité noire, métisse et indienne de ce pays.

120. Dans un rapport publié en 1978, relatif à l'emprisonnement politique en Afrique du Sud, Amnesty International résumait ainsi les fondements de l'*apartheid* :

“C'est parce qu'elle détenait les rênes du pouvoir que la minorité blanche put, par le jeu des institutions, consolider ses avantages économiques et sociaux : on ne laissa à la communauté noire qu'une toute petite partie des ressources nationales, sans rapport avec son importance numérique; de même, de nombreuses lois empêchèrent l'évolution des Noirs dans quelque domaine que ce soit. Par exemple, pour empêcher les “gens de couleur” de postuler des emplois au même titre que les Blancs, un système d'emplois réservés fut mis en place, et une législation du travail de caractère discriminatoire étouffa la montée des syndicats noirs. Les dépenses budgétaires attribuées à l'éducation sont affectées par priorité aux établissements blancs; les Noirs, eux, sont formés aux emplois subalternes. D'autre part, le décret sur la ségrégation des habitats, publié en 1953, ne permet pas aux Noirs de jouir librement du droit de résidence dans la majeure partie du pays. Ceci eut pour résultat la division de l'Afrique du Sud en une série de *homelands*; et c'est seulement dans ces îlots que les indigènes, regroupés par ethnie ou par race, ont le droit de posséder des terres. Cette répartition effectuée, bien entendu, par le gouvernement, qui est l'émanation de la seule minorité blanche, attribue 87 p. 100 de l'ensemble des terres aux Blancs. Dans cette partie, où se trouvent les principaux complexes industriels et miniers, les Africains ne peuvent ni posséder de terrain, ni se déplacer librement, ni se démunir de leurs pièces d'identité, documents qu'à tout moment ils doivent pouvoir présenter.

“Si bon nombre de ces discriminations étaient déjà courantes entre 1910 et 1948, elles devinrent institutionnelles en 1948, après que le parti national fut arrivé au pouvoir et eut introduit le programme d'*apartheid*. Ce système instaure la séparation complète des indigènes et des Européens et, en principe, vise à limiter les contacts interraciaux. Mais, en fait, c'est au moyen de l'*apartheid* que la minorité blanche se maintient au pouvoir et protège ainsi son statut social et économique.”

121. Comme on le voit donc, l'*apartheid* a été conçu dès le départ avec toutes les caractéristiques d'un système inique, unique en son genre, véhiculant une idéologie fasciste, dont le fondement est le racisme le plus abject.

122. Depuis, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts, mais rien n'a changé au pays de l'*apartheid*. Ses fondements demeurent et se consolident grâce à un soutien international qui ne dit pas son nom. Ses lois scélérates, comme celles sur le terrorisme ou sur la sécurité intérieure, ou encore la loi antisabotage, à travers différents remaniements, prennent de la vigueur au fin des ans, pendant que de nouvelles lois ou des modifications à des lois existantes enferment chaque jour davantage les Africains de ce pays dans un

réseau inextricable de règlements, de contraintes et d'interdits.

123. La politique de bantoustanisation, qui vise essentiellement à priver les Africains de leur nationalité, faisant ainsi d'eux des étrangers dans leur propre pays, a été accélérée au cours des dernières années. En conséquence, les lois sur les laissez-passer ont été strictement appliquées et les déplacements forcés de population ont été intensifiés. Ainsi, on estime qu'entre 1960 et 1982, plus de 3 millions et demi de personnes ont été déplacées par la force et que 1,7 million supplémentaire le sera prochainement.

124. Il faut enfin noter que l'Afrique du Sud a, cette année, un budget militaire de 2,86 milliards de livres — une augmentation de plus de 21 p. 100 sur l'année précédente — et qu'elle s'est lancée dans un programme de militarisation sophistiqué, y compris des efforts pour la possession de l'arme nucléaire. Le but évident de ce surarmement est, d'une part, de se donner les moyens de répression contre les populations innocentes du pays et, d'autre part, d'intimider les États africains indépendants en faisant peser sur eux la menace militaire. Si le Gouvernement sud-africain veut que nous croyions à la volonté de paix qu'il prétend avoir, qu'il commence d'abord à dialoguer avec ses propres populations, qui ne demandent que l'égalité et un peu plus de justice sociale.

125. A un moment donné, sous les coups de boutoir de la crise économique, le régime minoritaire a pris des mesures tendant à supprimer ce qu'il est convenu d'appeler “l'*apartheid* mesquin”. On a failli nous présenter et nous faire accepter ces réformettes comme un grand pas en avant devant sonner le glas du système d'*apartheid*. Nous ne nous sommes pas laissé tromper. Ces mêmes “sorciers” aujourd'hui nous présentent les “réformes constitutionnelles” actuelles comme les signes avant-coureurs d'une volonté de changement. Ce n'est évidemment qu'un subterfuge de plus pour perpétuer la division raciale du pays car, à aucun moment, les fondements juridiques et philosophiques de l'*apartheid* n'ont été remis en cause.

126. D'ailleurs, les populations sud-africaines ne s'y sont pas trompées. La supercherie de ce “miroir aux alouettes” leur est vite apparue. En un mouvement massif, elles l'ont rejeté en refusant d'aller aux urnes. Bien plus : elles ont décidé de montrer au régime raciste leur détermination de combattre, même au péril de leur vie, les mesures injustes, aussi bien politiques, économiques que sociales, qui leur sont imposées.

127. Le régime minoritaire blanc d'Afrique du Sud a poursuivi aussi, comme par le passé, ses pratiques de pressions politiques et économiques, de menaces et même d'agression militaire contre les États africains indépendants voisins, de même que son occupation illégale de la Namibie.

128. Les États de première ligne, ainsi que le Lesotho, ont fait l'objet, cette année, de pressions intenses, grâce notamment à une certaine politique dite “d'engagement constructif”, qui ne fait que construire l'*apartheid* et détruire l'espoir des Africains. Pour faire cesser les agressions caractérisées contre leur pays, certains États de première ligne ont ainsi été amenés à signer des accords dits “de sécurité” avec l'Afrique du Sud. Mais la chèvre peut-elle cohabiter longtemps avec le loup ?

129. Il faut cependant reconnaître que si les Etats de première ligne en sont arrivés à cette situation, c'est en partie aussi la faute de la communauté internationale, qui ne leur a pas apporté l'appui politique nécessaire. Certains les ont abandonnés par calcul égoïste immédiat, d'autres par option politique anti-africaine. Mais les peuples africains se réveillent et les fossoyeurs de leurs intérêts devront désormais compter de plus en plus avec eux.

130. S'il est vrai que les problèmes des Etats de première ligne ont créé, comme l'espéraient l'Afrique du Sud et certaines puissances, quelques difficultés au mouvement de libération, ils ne l'ont pas abattu. Celui-ci demeure déterminé à relever le défi, en conjonction avec le peuple opprimé de ce pays. L'intensification de la lutte à l'intérieur prouve d'ailleurs, si besoin était, que le vent de la liberté souffle plus fort, à la mesure de la répression qui s'étend.

131. De toute façon, il est indéniable que la sécurité des voisins de l'Afrique du Sud est liée à la victoire de la lutte de libération dans ce pays. Il est temps que la communauté internationale le reconnaisse et accepte d'en payer le prix.

132. Enfin, nous avons dénoncé à maintes reprises la poursuite de la colonisation et du pillage de la Namibie par l'Afrique du Sud. Les succès de plus en plus éclatants de la South West Africa People's Organization [SWAPO] dans le combat pour libérer son territoire nous encouragent. Nous réaffirmons que les Nations Unies ont une responsabilité particulière vis-à-vis de ce pays et qu'elles ont le devoir de tout mettre en œuvre pour qu'il accède à l'indépendance le plus rapidement possible. Comme l'a dit le Président du Burkina Faso à la présente session :

“Mais le plus tragique, ce n'est pas que l'Afrique du Sud se soit elle-même mise au ban de la communauté internationale à cause de l'abjection des lois de l'*apartheid*, encore moins qu'elle continue de maintenir illégalement la Namibie sous la botte colonialiste et raciste, ou de soumettre impunément ses voisins aux lois du banditisme. Non, le plus abject, le plus humiliant pour la conscience humaine, c'est qu'elle soit parvenue à “banaliser” le malheur de millions d'êtres humains qui n'ont pour se défendre que leur poitrine et l'héroïsme de leurs mains nues. Sûre de la complicité des grandes puissances et de l'engagement actif de certaines d'entre elles à ses côtés, ainsi que de la criminelle collaboration de quelques tristes dirigeants africains, la minorité blanche ne se gêne pas pour ridiculiser les états d'âme de tous les peuples qui, partout à travers le monde, trouvent intolérable la sauvagerie des méthodes en usage dans ce pays.”
[20^e séance, par. 69.]

133. Ces paroles, tirées du discours du président Thomas Sankara à cette même tribune, reflètent bien le sentiment de révolte que nous éprouvons tous vis-à-vis des méthodes répressives du régime d'*apartheid* qui dénie à la majorité de la population ses droits les plus élémentaires.

134. L'Afrique du Sud est en fait une vaste prison où 4 millions de Blancs sont les cerbères vigilants et impitoyables de 20 millions de Noirs qu'ils briment, violent, assassinent, parquent dans des réserves.

135. Comme le montre si bien le rapport du Comité spécial [A/39/22], au cours de l'année écoulée, les

arrestations et détentions politiques ont augmenté par rapport à 1982, touchant des combattants de la liberté, des dirigeants syndicaux, des militants de groupes religieux et communautaires, des étudiants et des journalistes. Ces arrestations et détentions sont la plupart du temps intervenues à l'occasion de l'exercice de droits humains les plus élémentaires tels que le droit de réunion et le droit d'association. Selon l'Institut sud-africain des relations raciales, en 1983, il y a eu une dramatique augmentation de 70 p. 100 du nombre de détentions sans procès par rapport à 1982. Cette augmentation, imputable à l'intensification de la répression, démontre aussi le degré d'opposition à la politique d'*apartheid* de la part des populations.

136. Selon ce même rapport, en 1983, 262 904 Africains ont été arrêtés pour infraction aux “lois sur le laissez-passer”, ce qui correspond à 720 arrestations par jour ou 30 arrestations à l'heure. Comme nous le savons tous, après l'adoption frauduleuse de la “nouvelle constitution” et la résistance fulgurante qui s'en est ensuivie, les forces de répression sud-africaines, y compris l'armée cette fois-ci, se sont abattues sur le peuple africain de Sharpeville, Boipatong, Soweto, Sebokeng et autres *townships*, fouillant maison par maison, arrêtant qui elles voulaient et tirant à vue sur tout suspect.

137. Voilà donc l'image de ce régime qu'aident ouvertement ou clandestinement certaines puissances occidentales, plus concernées par des affaires juteuses que par les droits de l'homme.

138. C'est le moment d'avoir une pensée particulière pour toutes ces personnes, ces centaines d'hommes, de femmes, d'enfants, d'étudiants, de travailleurs, ces dizaines de Steve Biko, de Malesela Benjamin Moloise qui, chaque jour sont emprisonnés, torturés, massacrés à cause de leur lutte contre le système odieux de l'*apartheid*. Tous ces braves anonymes sont représentés en un raccourci saisissant dans les personnalités de Nelson Mandela, emprisonné depuis 20 ans, et Walter Sisulu, emprisonné à vie, et leurs épouses, Winnie et Albertina. Nous réitérons, ici, la demande du président Thomas Sankara pour une intensification de la campagne mondiale pour la libération de tous les prisonniers et détenus sud-africains, notamment Nelson Mandela afin qu'il puisse venir ici nous apporter son message d'amour et de paix pour la cohabitation de tous les habitants en Afrique du Sud.

139. A la fin de ce débat, que ferons-nous ? Allons-nous uniquement voter “des résolutions dont les seules vertus, nous dira-t-on, seraient de conduire à résipiscence une nation de corsaires qui détruit le sourire comme la grêle tue les fleurs” [20^e séance, par. 70], où allons-nous enfin décider de prendre d'autres actions plus vigoureuses pour faire entendre raison à l'Afrique du Sud ? Ma délégation pense que le second choix s'impose parce qu’“aux grands maux, les grands remèdes”.

140. Mais pour qu'une action, aussi vigoureuse soit-elle, porte ses fruits, certains préalables doivent être posés et acceptés.

141. Tout d'abord, nous devons nous convaincre que l'isolement total du régime d'*apartheid* est nécessaire. Ceux qui pensent qu'un dialogue et une collaboration avec Pretoria pourraient changer le cours des choses ne nous ont pas encore convaincus. Les politiques dites “d'engagement constructif”, de “dialogue”, de “maintien de liens” n'ont fait jusqu'à présent que

consolider le Gouvernement sud-africain en rompant son isolement. En tout cas, elles n'ont produit jusqu'ici aucun résultat au bénéfice ni des peuples africains en général, ni du peuple de l'Afrique du Sud en particulier. Par contre, sous le couvert de ces concepts fumeux, se cache un réel désir de ne pas laisser tomber l'Afrique du Sud blanche et ceci pour toutes sortes de raisons dont les moins importantes ne sont sans doute pas les relations d'affaires juteuses, le commerce florissant et la coopération militaire que les pays occidentaux et autres maintiennent avec ce pays.

142. Dans ce domaine, la palme d'or revient à Israël qui a entrepris, de façon ouverte, de collaborer économiquement, politiquement, culturellement et militairement avec le pays de l'*apartheid*, contribuant ainsi à sa santé économique et militaire. L'adage dit, il est vrai, que "qui se ressemble, s'assemble", mais nous osons espérer qu'Israël comprendra qu'il fait dans ce domaine une alliance contre nature et qu'il est de son intérêt de réviser sa politique.

143. Profitant aussi du répit qui lui a été accordé par l'attitude ouvertement amicale de certains pays occidentaux, le premier ministre raciste Botha a repris son bâton de pèlerin afin de redorer le blason de son pays en Europe. A cette occasion, nous nous serions attendu à une levée de boucliers de la part de ces pays qui se font ici, à l'Assemblée, les champions des droits de l'homme. Au lieu de cela, nous avons entendu des déclarations aussi embarrassées qu'imprécises, devant leurs peuples en colère.

144. Ensuite, nous devons être déterminés à apporter un soutien actif à la population opprimée de l'Afrique du Sud et aux pays de première ligne pour faire face aux pressions sud-africaines. Dans ce combat-là, le front est partout, dans les pays occidentaux comme ailleurs, et consiste en un appui politique conséquent et en une pression constante sur nos gouvernements afin que cette préoccupation soit constamment présente à leur esprit.

145. Enfin, au niveau africain, nous devons nous convaincre que c'est de notre volonté politique que surgiront les armes du combat contre l'injustice et la discrimination raciale en Afrique du Sud. Ce n'est pas un hasard si le renforcement de la coopération avec le régime d'*apartheid*, l'affaiblissement politique des Etats de première ligne et la diminution du soutien africain à la lutte de libération ont correspondu à l'éclipse momentanée de l'OUA. Il est salutaire pour toute l'Afrique que cette Organisation continentale ait retrouvé depuis la vingtième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement, qui a eu lieu à Addis Abeba du 12 au 15 novembre 1984, le chemin de l'unité pour faire face aux vrais problèmes qui se posent au continent africain.

146. Ayant à l'esprit ces considérations, nous pensons que tous les Etats devraient être invités à respecter scrupuleusement les résolutions des Nations Unies relatives à l'embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud; que le Conseil de sécurité devrait adopter des mesures vigoureuses en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies; que la légitimité de la lutte armée en Afrique du Sud devrait être reconnue et, en dernier ressort, nous appuyons entièrement toutes les recommandations du Comité spécial contre l'*apartheid* et le félicitons pour son travail.

147. En ce qui concerne le Burkina Faso, son peuple est mobilisé pour apporter un soutien politique conséquent à la lutte de libération nationale en Afrique du Sud. Nous suivons pas à pas l'évolution de cette lutte; nos cœurs battent à son rythme car c'est notre combat aussi, le combat pour la dignité de l'homme noir, de l'homme tout simplement. Ce faisant, notre but est l'instauration d'une société démocratique sans ségrégation raciale, fondée sur le gouvernement de la majorité, dans cette partie de l'Afrique.

148. M. ADENJI (Nigéria) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord transmettre à la délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine toutes les condoléances de la délégation du Nigéria à la suite du décès de son chef d'Etat.

149. Il y a quelques jours, l'Assemblée a été saisie de l'importante question de la situation économique critique en Afrique. Les déclarations faites sur ce sujet par différentes délégations reflétaient le profond souci de la communauté internationale de voir la paix, la stabilité et le progrès régner en Afrique. Aujourd'hui, nous sommes placés devant un autre problème africain d'une importance fondamentale qui, dans ce cas, non seulement menace la paix et la stabilité en Afrique mais de plus bouleverse la conscience de l'humanité.

150. Je dois dire que la longueur même de la liste des orateurs inscrits pour le point 31 de l'ordre du jour que nous examinons en ce moment, à savoir la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain, symbolise l'horreur et la répugnance qu'éprouve cet organisme mondial devant le système inhumain de l'*apartheid* fondé sur un racisme institutionnalisé.

151. Un autre point de l'ordre du jour de l'Assemblée générale plus ou moins lié à celui-ci, le point 140, touchant la célébration du cent cinquantième anniversaire de l'émancipation des esclaves dans l'empire britannique, que nous aurions dû examiner ce matin mais qui, Dieu merci, a été renvoyé à plus tard, me rappelle la description de l'*apartheid* par Ali Mazrui dans son livre intitulé *The African Condition*². Le professeur Mazrui a écrit ce qui suit :

"Le système en Afrique du Sud est un amalgame d'esclavage et de colonisation. L'*apartheid*, comme l'esclavage, a adopté le système des castes héréditaires, c'est-à-dire un statut fondé en partie sur la descendance et en partie sur des règles de répartition des rôles entre maîtres et serviteurs. Tout comme le racisme et le mépris pour les Noirs étaient au cœur de l'esclavage, le racisme et le mépris pour les Noirs sont au cœur de l'*apartheid*."

152. Dans ce contexte, aucun gouvernement, aucun peuple qui attache de la valeur à la dignité humaine, à la justice, à la liberté et à l'égalité ne saurait faiblir dans sa détermination d'éliminer totalement l'*apartheid*. Non seulement l'adhésion des gouvernements à la Charte des Nations Unies mais également les engagements que nous avons pris dans la Charte par les termes "Nous, peuples des Nations Unies" nous obligent tous, indépendamment de notre origine raciale, de notre situation géographique ou économique, à participer à la lutte contre un système fondé sur l'antithèse même des principes fondamentaux de la Charte. Nous, et j'entends par là tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, n'avons pas d'autre choix si nous voulons respecter

nos engagements et si nous voulons être fidèles à nous-mêmes.

153. Il est par conséquent normal que depuis 1946 la politique d'*apartheid* du régime de l'Afrique du Sud préoccupe les Nations Unies. Depuis, le caractère toujours plus multiracial de la diplomatie mondiale a sans aucun doute contribué avec le temps à augmenter l'hostilité à l'égard du racisme et notamment à l'égard de la forme institutionnalisée du racisme appelée *apartheid*. Il faut aujourd'hui, après des années de discussion sur ce point au sein des Nations Unies, traduire cette hostilité exprimée verbalement en action efficace pour remplacer le régime minoritaire en Afrique du Sud par un gouvernement auquel tous les citoyens pourront participer et participeront effectivement.

154. L'Organisation des Nations Unies sait que la situation en Afrique du Sud n'a jamais été aussi explosive qu'aujourd'hui et n'a jamais autant menacé la paix et la sécurité internationales. La brutalité de la police associée au régime raciste d'*apartheid* s'est accrue dangereusement quand on lui a ajouté pour la première fois, dans les cités noires près de Johannesburg, des éléments de l'armée contre des civils innocents désarmés pour appliquer l'*apartheid*. Cette manifestation et, ce qui est plus grave, ce recours à la force militaire du régime sud-africain contre la population noire de l'Afrique du Sud, devraient donner à réfléchir à l'Assemblée. Nombre d'entre nous ont dit que lorsque l'*apartheid* subira une pression sévère, le régime de Pretoria ne reculera devant rien pour se maintenir.

155. Nombre d'entre nous ont averti l'Assemblée que toute collaboration renforce le régime d'*apartheid* et aggrave le risque d'un bain de sang dans des proportions inimaginables en Afrique du Sud, et l'on commence à se rendre compte à quel point cette mise en garde était exacte. Qui peut maintenant douter de l'aptitude de cette clique brutale à Pretoria à recourir à la capacité nucléaire qu'elle a obtenue grâce à des années de collaboration avec certains pays et sociétés de l'Ouest ?

156. Par conséquent le débat de cette année est d'une urgence et d'une gravité extrêmes étant donné la crise actuelle en Afrique du Sud, engendrée par la mise en œuvre de la prétendue nouvelle constitution. On pouvait prévoir que cette fiction constitutionnelle provoquerait, comme ce fut le cas, la résistance la plus massive de toute l'histoire de la lutte de libération en Afrique du Sud. La sauvagerie et la brutalité du régime raciste n'ont pas découragé les Noirs qui ont continué à s'opposer à cette prétendue nouvelle constitution. Plusieurs Noirs ont été tués au cours de ce processus, de jeunes enfants ont été agressés et la police a même dispersé des cortèges funèbres. Malheureusement, au lieu de condamner de façon catégorique ces actes honteux, certains Etats Membres se sont efforcés de persuader la communauté internationale que ce qui s'est passé en Afrique du Sud était un signe encourageant de démocratisation. Dans ce cas, c'est la démocratisation à l'envers. Démocratie étrange en vérité qui prévoit dans sa constitution l'exclusion de 73 p. 100 de la population, c'est-à-dire 23 millions de ses propres citoyens, du processus électoral. En réalité, ces couches de la population que le régime d'*apartheid* s'efforçait d'intégrer pour la première fois

dans le processus électoral afin de donner plus de légitimité à cette démocratie particulière n'ont pas été abusées. Le boycottage massif des élections par les Asiatiques et les Métis a montré clairement qu'ils refusent cette prétendue réforme constitutionnelle. Ce doit être un avertissement évident à ceux qui ont refusé de s'associer au Conseil de sécurité lorsqu'il a condamné ces élections, dont il a par conséquent déclaré les résultats nuls et nonavenus. Plutôt que de voir des progrès en Afrique du Sud alors qu'il n'y en a eu aucun, tous les pays devraient décider de fournir toute l'aide nécessaire aux peuples opprimés de l'Afrique du Sud dans leur lutte légitime pour une société non raciale et réellement démocratique.

157. Rien ne permet d'espérer que les dirigeants de Pretoria abandonneront le pouvoir simplement par un processus de libéralisation, malgré l'optimisme affecté par certains Etats. En fait, on se leurrerait si l'on pensait que le régime de Pretoria dominé par les Blancs acceptera pacifiquement ou volontairement le principe de l'égalité de toutes les races. Depuis des années, les Blancs s'imaginent être une race de seigneurs envoyée en Afrique pour y accomplir la volonté de Dieu, et les racistes endurcis de Pretoria sont devenus capables de n'importe quel crime au nom de Dieu. Voici les premiers mots de leur prétendue nouvelle constitution : "En humble soumission au Dieu tout-puissant qui contrôle les destinées de tous les peuples et de toutes les nations." Et voici le premier objectif national énoncé dans cette prétendue nouvelle constitution : "Défendre les valeurs chrétiennes et les normes civilisées en toute reconnaissance et protection de la liberté."

158. Comment quelqu'un peut-il encore avoir des illusions sur la logique de cette clique d'individus malfaisants qui invoque le nom de Dieu pour perpétrer l'un des crimes les plus horribles contre les créatures de Dieu ?

159. La solution du problème sud-africain ne saurait être trouvée dans un apaisement quelconque, quel que soit le nom qu'on lui donne : dialogue, communication directe ou même engagement constructif. Mais une telle démarche supposerait que les tenants de l'*apartheid* sont des êtres rationnels. Elle supposerait qu'ils puissent être convaincus par les arguments leur prouvant la démente de ce système. Ce serait oublier les principes de base de la philosophie des apôtres de l'*apartheid* : garder le pouvoir par tous les moyens et maintenir son niveau de vie par l'exploitation de la population non blanche.

160. La situation se complique encore lorsque ceux-là mêmes qui étaient censés convertir leur interlocuteur à leurs vues par une "communication directe" ou un "engagement constructif" se convertissent aux siennes. On justifie les investissements en Afrique du Sud et d'autres formes de collaboration avec le régime en disant que cela aide le peuple noir opprimé d'Afrique du Sud. De tels arguments ne servent qu'à encourager et à renforcer le régime d'*apartheid* en lui confirmant que les puissances occidentales qui sont à la fois les investisseurs et les partisans d'un dialogue ou d'un engagement constructif n'ont pas la volonté politique de lui imposer des sanctions économiques. Or, tant que l'Afrique du Sud n'aura pas compris que le prix de son intransigeance sera très élevé, elle ne prendra aucun engagement. Les pays occidentaux

devraient abandonner leurs illusions et ne plus croire que les investissements font autre chose que renforcer l'*apartheid* et soutenir involontairement l'intérêt de l'Occident dans la survie du régime.

161. De l'avis de la délégation nigériane, la solution ultime du problème de l'*apartheid* réside dans la lutte armée menée par les nationalistes sud-africains, conjointement avec une action soutenue et concertée de la part de la communauté internationale pour isoler totalement le régime d'*apartheid*. Le Gouvernement militaire fédéral du Nigéria continuera à faire tout ce qui est en son pouvoir dans ce but. Parallèlement aux efforts faits par les Nations Unies par l'intermédiaire du Comité spécial contre l'*apartheid*, dont le président est un Nigérian éminent, le Gouvernement militaire fédéral du Nigéria a coparrainé en août dernier, à Lagos, un Séminaire sur le statut juridique du régime d'*apartheid* et sur les autres aspects juridiques de la lutte contre ce régime. Ce séminaire a réuni des juristes et des sociologues représentant les principaux systèmes juridiques du monde. Les conclusions de ce séminaire devraient donner un nouvel élan aux efforts internationaux concertés visant à l'isolement total de l'Afrique du Sud. Le séminaire a estimé que l'*apartheid*, forme particulièrement monstrueuse de discrimination raciale qui contient également des éléments de génocide, constitue un cas particulier de violation de *jus cogens* et une menace grave pour la paix et la sécurité internationales.

162. Le régime d'Afrique du Sud, par ses violations systématiques du droit international, s'est isolé du système des valeurs fondamentales constituant l'essence même de la communauté internationale. L'Assemblée générale, en tant que porte-parole de la communauté internationale, est en droit de proclamer que le régime sud-africain est en situation d'illégitimité et, par conséquent, peut parfaitement bien l'expulser de l'Organisation dont il viole systématiquement les valeurs fondamentales. Le Gouvernement militaire fédéral du Nigéria se rallie à cette conclusion.

163. La situation en Afrique du Sud a atteint une phase dynamique : l'*apartheid* est en pleine crise; les non-Blancs, et particulièrement les Noirs, montrent de plus en plus qu'ils sont prêts à faire le sacrifice suprême pour apporter des changements fondamentaux dans leur pays. La communauté internationale a l'obligation de les aider à rendre ces changements aussi peu douloureux que possible. Le Nigéria continuera à faire tout ce qui est en son pouvoir pour accélérer l'élimination des contradictions de l'Etat d'*apartheid*.

164. M. OCHIENGHS-WELLBORN (Ouganda) [interprétation de l'anglais] : Avant de faire ma déclaration sur la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain, je voudrais exprimer les sincères condoléances de ma délégation au parti communiste de l'Union soviétique et au Gouvernement et au peuple de la République socialiste soviétique d'Ukraine à l'occasion du décès du chef de l'Etat, président du Présidium du Soviet suprême de la République socialiste soviétique d'Ukraine, M. Aleksei Fedoseevich Vatchenko, vice-président du Présidium du Soviet suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

165. Ma délégation note que c'est la deuxième fois que nous sommes amenés, au cours de cette session, à

exprimer nos condoléances à la suite du décès d'un dirigeant mondial.

166. M. Vatchenko était un dirigeant qui a servi fidèlement son parti, son gouvernement et son peuple et a beaucoup contribué à l'établissement de la paix et de la sécurité internationales. L'Ouganda a perdu avec lui un ami et un champion de la paix et du progrès. Nous nous associons au peuple ukrainien pour pleurer la mort de ce grand dirigeant. Que son âme repose en paix.

167. L'Assemblée est saisie du rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*. Nous sommes reconnaissants au Président du Comité, M. Joseph Garba, du Nigéria, et aux autres membres du Comité de l'excellent travail qu'ils continuent de réaliser au service de la libération nationale. Ce rapport nous est présenté au cours d'une phase très critique de la lutte de libération en Afrique australe. Les peuples de l'Afrique du Sud et de la Namibie pleurent des centaines de leurs compatriotes tombés au combat.

168. L'année dernière, à la même époque, l'Assemblée générale était saisie du point sur la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain, alors qu'au même moment un référendum exclusivement réservé aux Blancs venait d'avoir lieu pour l'adoption d'une nouvelle constitution. Cette constitution avait pour but de museler en les achetant certaines fractions de la majorité opprimée afin de les intégrer dans la structure du pouvoir de l'*apartheid*. En vertu de cette constitution, des Chambres constituées selon des critères raciaux ont été créées pour les Métis et les personnes d'origine indienne. Les brides de l'oppression ont été resserrées autour du cou de la majorité noire, et le gouvernement minoritaire raciste a été renforcé. Le but évident de ces changements constitutionnels frauduleux était de priver en permanence la majorité africaine de ses droits inaliénables à la citoyenneté, de favoriser les conflits internes parmi les opprimés et d'empêcher le suffrage universel. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont, à juste titre, rejeté et condamné ces faits.

169. Au moment où nous délibérons, les Indiens et les Métis à qui l'on avait fait miroiter les perspectives de récompenses ont rejeté, de manière retentissante, les changements constitutionnels frauduleux. En ne participant pas au vote et en organisant des manifestations non violentes, ils ont exprimé clairement leur position. La lutte de libération en Afrique du Sud s'intensifie alors que les masses noires affrontent directement leurs oppresseurs. Elles sont déterminées à empêcher les institutions de l'*apartheid* de fonctionner.

170. Devant l'opposition de principe courageuse de la majorité, le régime raciste a été contraint de laisser tomber le masque de la réforme derrière lequel il essayait de cacher son système d'oppression. Ces derniers mois, des centaines de manifestants pacifiques ont péri, tués de sang-froid par la police et l'armée racistes. Des milliers d'autres languissent en prison. Les machinations de ce régime ont été exposées une fois de plus sous leur vrai jour. Ces prétendues réformes constitutionnelles ne constituent nullement un progrès mais plutôt une tentative de renforcer le système d'*apartheid*. L'évolution actuelle de la situation démontre clairement que l'*apartheid* ne peut pas faire l'objet de réformes; il doit être aboli.

171. Nous sommes consternés de voir que certains amis de l'Afrique du Sud ont décrit les changements constitutionnels superficiels en Afrique du Sud comme un pas dans la bonne direction. Certains ont également fait valoir qu'il n'appartenait pas à d'autres pays d'indiquer comment devait être organisée une société libre et équitable en Afrique du Sud. Le renforcement du système d'*apartheid* ne peut être défendu en tant que pas dans la bonne direction. En fait, les habitants de ce pays se sont révoltés contre cette politique inhumaine. C'est à nous qu'il appartient de leur apporter l'appui qu'ils méritent.

172. Nous regrettons profondément que les efforts déployés par la communauté internationale pour venir à bout de ce crime se trouvent gravement compromis par le refus délibéré de pays puissants, qui sont en mesure de le faire, d'exercer des pressions sur l'Afrique du Sud pour l'amener à respecter les décisions des Nations Unies. Au contraire, ils ont poursuivi et accru leur collaboration avec le régime d'*apartheid*. Cette collaboration fait obstacle aux efforts visant à démanteler le système. Elle enhardit le régime qui y voit une marque d'approbation. L'Afrique du Sud semble être immunisée contre les condamnations du Conseil de sécurité en raison de la protection qu'elle reçoit de certains pays occidentaux qui ont le droit de veto.

173. Le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* décrit les différents actes de répression perpétrés par le régime raciste. La situation en Afrique du Sud devient de plus en plus explosive. Chaque jour des actes de terreur sont commis dans les maisons des masses opprimées d'Afrique du Sud. A nouveau, la torture, la mort, l'emprisonnement et la détention se déchaînent contre elles. La politique de bantoustanisation se poursuit sans répit. Des villages entiers sont rasés et leurs habitants envoyés sur des terres arides pour y mourir de faim. Récemment, comme l'a souligné le Ministre d'Etat de mon pays en prenant la parole devant l'Assemblée au cours du débat général [21^e séance], les racistes ont même envisagé de réduire la population africaine au moyen d'une stérilisation forcée. Devant cette brutalité toujours plus grande du régime d'*apartheid*, les masses opprimées ont intensifié leur lutte.

174. Le régime raciste ne s'est pas contenté d'opprimer sa propre population. Il a poursuivi ses activités subversives et ses actes d'agression contre les Etats de première ligne. Il poursuit l'occupation illégale de la Namibie en ayant recours à toutes sortes de prétextes et de feintes pour faire échouer le plan des Nations Unies pour l'indépendance du territoire. Les actes d'agression et la poursuite de l'occupation du territoire de l'Angola de la part des forces racistes semblent être considérés par certains comme allant de soi. Les Etats de première ligne, en particulier le Mozambique, le Botswana, le Lesotho et le Zimbabwe, sont chaque jour victimes de nouveaux actes de déstabilisation commis par l'Afrique du Sud.

175. L'année dernière, nous avons assisté à une militarisation plus poussée de l'appareil de l'*apartheid*. L'Afrique du Sud a mis en place, dans la partie nord du pays, l'un des systèmes de radars de poursuite les plus perfectionnés du monde. Comme l'Afrique du Sud le reconnaît elle-même, ce projet a pour but

d'utiliser efficacement l'espace aérien du pays à des fins militaires.

176. Après les manœuvres militaires portant le nom de code de "Thunder Chariot", que le général Magnus Malan s'est glorifié d'avoir dirigé avec succès, *The Johannesburg Star* du 13 septembre 1984 a cité le ministre raciste de la défense : "D'après ce que nous avons vu hier, nous pourrions aller jusqu'au Caire." Le général Malan a ajouté que "Thunder Chariot" ne pouvait qu'impressionner les ennemis de l'Afrique du Sud et les amener "à réfléchir à deux fois". Lorsqu'on lui a demandé si le coût de ces manœuvres se justifiait étant donné la situation économique actuelle, le général Malan a dit que son pays devait payer le prix des préparatifs militaires. Les manœuvres militaires se sont déroulées en présence des attachés militaires de certains alliés de l'Afrique du Sud, occidentaux et autres.

177. Le programme nucléaire du système d'*apartheid* est une autre dimension de sa militarisation croissante. L'étude que vient de présenter l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement le montre très clairement. Depuis le rapport sur cette question présenté il y a quatre ans par le Secrétaire général, l'exploitation de l'uranium en Afrique du Sud et en Namibie a augmenté d'environ 50 p. 100. Des données détaillées y sont également fournies sur la politique nucléaire de l'Afrique du Sud. Le rapport réaffirme catégoriquement que le régime raciste a la capacité technique de fabriquer des armes nucléaires.

178. Tous ces événements continuent de se produire non seulement au vu et au su de la communauté internationale mais aussi, hélas, avec la complicité de certains Etats Membres honorables de l'Organisation. C'est grâce à leur collusion que l'Afrique du Sud a pu renforcer son appareil militaire. Comme il ressort du rapport du Comité spécial, si la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud a été rendue possible et peut-être renforcée, c'est grâce à l'assistance active de certains pays occidentaux et d'Israël. Cela a été fait en violation flagrante de l'embargo obligatoire sur les armes à destination de l'Afrique du Sud. On se souviendra que, lorsque l'embargo sur les armes a été décidé, un comité du Conseil de sécurité a été créé, en vertu de la résolution 421 (1977) du Conseil de sécurité, pour surveiller l'application de l'embargo et faire des recommandations afin de prévenir toute échappatoire. Les travaux du Comité, depuis sa création, ont été contrariés par ceux qui violent cet embargo et s'empressent de tendre un bouclier protecteur à l'Afrique du Sud raciste.

179. Il y a quatre ans, les Etats-Unis ont entrepris une politique d'engagement constructif à l'égard de l'Afrique du Sud. On nous a alors donné l'assurance que cette politique aurait pour résultat une indépendance rapide de la Namibie, l'amélioration, pour la population sud-africaine, de la situation en matière de droits de l'homme, et la sécurité des pays de la région. En toute objectivité, il faut constater que cette politique n'a donné aucun résultat positif. Le régime sud-africain y a vu licence d'organiser, d'armer et de payer des groupes de dissidents dans les Etats de première ligne. Cela, de pair avec l'intervention directe de l'Afrique du Sud, a encore accru l'insécurité des Etats de la région. L'indépendance de la Namibie continue de nous échapper car l'Afrique du Sud ne

cesse de dresser de nouveaux obstacles à la mise en œuvre du plan des Nations Unies. En même temps, l'*apartheid* s'est consolidé. On voit mal quel résultat positif on pourrait porter au crédit de la politique de l'engagement constructif; elle ne fait que servir d'écran derrière lequel l'Afrique du Sud peut violer la Charte des Nations Unies impunément.

180. Parallèlement à cette collusion avec l'Afrique du Sud, des efforts laborieux sont faits pour réhabiliter cet Etat paria. Récemment, M. Botha, le premier ministre raciste, a été reçu avec tous les honneurs diplomatiques dus à un agent de paix lorsqu'il s'est rendu dans différentes capitales européennes. L'Afrique et le reste de la communauté internationale doivent s'élever énergiquement contre toutes ces manœuvres et les condamner, car leur seul but est de légitimer l'*apartheid* en Afrique du Sud.

181. Comme le fascisme et le nazisme qui l'ont précédé, l'*apartheid* est un crime contre l'humanité. Tout comme le fascisme l'a été par l'opposition mondiale qu'il a soulevée, l'*apartheid* doit être écrasé.

182. Le danger que représente le régime raciste non seulement pour la paix régionale mais également pour la paix et la sécurité internationales doit être évident pour tous. La communauté internationale doit faire feu de tout bois pour s'opposer à l'*apartheid*, jusqu'à ce

qu'il soit supprimé de la face de la Terre. Tous ceux qui, il y a 40 ans, s'étaient unis contre le fascisme, doivent se joindre à cette lutte.

183. Pour conclure, nous tenons à remercier les Etats de première ligne d'avoir accepté le sacrifice suprême dans ce combat inégal. Je voudrais également réaffirmer que mon pays soutient sans réserve les peuples d'Afrique du Sud et de la Namibie dans leur lutte farouche, sous la direction de leurs mouvements de libération nationale, contre le racisme et le colonialisme. L'Ouganda continuera à apporter tout son appui à leur juste cause.

184. L'histoire est de leur côté. La lutte continue; la victoire est certaine.

La séance est levée à 13 h 45.

NOTES

¹ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-neuvième année, 2560^e séance.*

² Ali Mazrui, *The African Condition*, Cambridge University Press, 1980.